

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 13 septembre 2024 Affichée le : 13 septembre 2024	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : DESLOIR Bernard Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
---	---

N° 2024D407	RENOUVELLEMENT BAIL DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT « ANCIEN PRESBYTERE »
--------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bail des locaux dans l'ancien presbytère conclu entre la Commune et Deux Fleuves Loire Habitat signé en 2015 arrivait à expiration le 31 décembre 2023.

Il convient donc de renouveler ce bail avec Deux Fleuves Loire Habitat, représentée par M. Pascal NAYME.

M. le Maire présente le nouveau bail, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de 9 ans à compter du 01/01/2024
- Loyer annuel d'un montant de 15.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le bail à intervenir avec Deux Fleuves Loire Habitat, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

